



# Fonds du Logement auprès des communes

Présentation & Réalisations

- Etablissement public autonome, créé par la loi du 25 février 1979 et réorganisée par la loi du 24 avril 2017
- Conseil d'Administration composé de 13 membres, dont un représentant du Syvicol
- Direction composée d'un directeur et deux directeurs-adjoints
- Effectif fin 2018: +/- 100 employés à temps plein

Suivant art. 2 de la loi du 24 avril 2017 portant réorganisation du Fonds du logement

- Mise en **location de logements sociaux** à des **personnes physiques** visées aux articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25 février 1979 **ou** à des **personnes morales, ne poursuivant pas de but lucre** dont l'**objet social** comprend la mise à disposition de **logements** à des catégories défavorisées de la population
- La **cession de logements** par vente, bail emphytéose, ou une combinaison des deux, à des personnes remplissant les conditions pour bénéficier des aides prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
- La location de logements comprend le **suivi social** des habitants de ces logements sociaux
- Accomplir toutes autres missions en rapport avec des projets de logement d'intérêt général → conventions à conclure entre l'Etat et le Fonds et à approuver par le conseil d'administration du Fonds

## MISSIONS PRINCIPALES (2/2)

- Pour garantir une **mixité de fonctions**, ainsi qu'une **mixité sociale** ..., le Fonds peut, à titre accessoire, acquérir, créer, rénover, aliéner ou donner à bail ou céder des surfaces ayant une destination commerciale, sociale ou professionnelle, de même que des logements non subventionnés
- Dans des ensembles comprenant des lots qu'il a vendus ou qu'il donne en location, il peut assumer la **fonction de syndic**
- Le Fonds peut agir seul ou en **collaboration avec d'autres entités publiques ou privées**
- En cas de cession, le Fonds peut se réserver un droit de préemption, une option de rachat ou de reprise, en cas de cession ultérieure par l'acquéreur, au prix d'acquisition réévalué

## SERVICE AUPRES DES COMMUNES

Le Fonds peut réaliser des **logements subventionnés sur des terrains cédés** (vente ou bail emphytéotique), par une commune resp. pour le compte d'une commune, afin d'augmenter l'offre de logements dans une commune

### **Pour mémoire:**

**La Commune peut être subventionnée** à hauteur de 75 % par le ministère du logement lors de l'acquisition ou construction de biens aux fins de locations subventionnées



REALISATIONS

## REALISATIONS DE QUARTIERS DE VIE

- Projet « Wunnen am Park » à Esch-Nonnewisen en partenariat avec la Ville d'Esch-sur-Alzette
- Construction par le Fonds du Logement de 115 maisons et 232 appartements destinés à la vente, 42 logements étudiants et 25 commerces



Esch-Nonnewisen - Quartier « Wunnen am Park»  
Maisons unifamiliales & résidences à appartements



## DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT-VENTE

Differdange – « Terrasses »  
Construction de 75 appartements destinés à la vente



Mondorf-les-Bains – rue Ferd Schuman  
Construction de 17 maisons unifamiliales destinées à la vente



Huncherange - Ancien « Haff Bredimus »  
Rénovation et réalisation de 14 appartements destinés à la location



Colmar-Berg – Ancienne ferme « Nelson »  
Rénovation et aménagement d'un foyer et construction de 3 maisons  
unifamiliales destinés à la location



## DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT-MIXITE

Oberkorn – rue Prince Henri  
Construction de 37 logements pour étudiants



Differdange – Place des Alliés  
Construction 12 logements pour familles et 16 logements pour personnes âgées





## LES PROJETS D'ENVERGURE

## Revalorisation des friches industrielles de l'ancien Laminoir de Dudelange (38,5 hectares) en partenariat avec la Ville de Dudelange

- Concept d'urbanisation global
- Développement participatif du projet – population associée
- Développement de solutions innovantes limitant les émissions de CO2
- Interconnexions entre quartiers adjacents et existants
- Mixité des fonctions
- Mobilité douce
- Construction de +/- 1.000 logements



Revalorisation des friches industrielles de Wiltz (34,8 hectares) en partenariat avec la Commune de Wiltz

- Concept paysager durable incluant notamment la renaturation de la Wiltz
- Interconnexion entre quartiers adjacents
- Utilisation réduite de l'automobile
- Mixité des fonctions
- Economie circulaire
- Construction de +/- 1.000 logements





CONTACT

Toute Administration Communale intéressée de développer un projet en partenariat avec le Fonds du Logement est invitée à prendre contact avec :

### Secrétariat de Direction

Madame Simone HILDGEN – tél. 26 26 44 - 804

Madame Marion WELTER – tél. 26 26 44 - 816

[secretariat-direction@fondsdulogement.lu](mailto:secretariat-direction@fondsdulogement.lu)

# MERCI



52, bd Marcel Cahen

L-1311 Luxembourg

T. 262644-1

F. 223131

[info@fondsdulogement.lu](mailto:info@fondsdulogement.lu)